



MAMS IMMO

SARL au capital de 10 000 € - RCS Versailles B 911 825 362

Siège social : Centre Commercial des Grandes Terres - 78160 Marly-le-Roi

Tél : 01 39 58 00 05 - E-mail : marlyleroi@laforet.com

❖ Ventes – Barème à compter du 01 janvier 2025

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires Maximum
De 0 à 100 000 €	8% du prix de vente avec un minimum de 2000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	7 % du prix de vente
De 200 001 € à 300 000 €	6 % du prix de vente
Au dessus de 300 001 €	5 % du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Honoraires de rédaction d'actes : 300 € TTC à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire.

Pré-état daté : 250 € TTC à la charge du vendeur sauf stipulation contraire.

❖ Locations – Barème à compter du 01 janvier 2025

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
 - 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur en zone très tendue
 - 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur en zone tendue
 - 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur hors zone
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 250 € TTC à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Commerciaux :

10 % de la première période triennale à la charge du preneur

❖ Gestion locative – Barème à compter du 01 janvier 2025

Honoraires de gestion : 6,25 % HT du loyer annuel, soit 7,5 % TTC des sommes encaissées à la charge du bailleur.

Garantie Loyer Impayé : 2,08 % HT soit 2,5 % TTC du loyer charges comprises (hors honoraires)

Gestion Technique, travaux et réparations :

- Suivi de travaux et menues réparations jusqu'à 400 € HT : Inclus
- Suivi des travaux / sinistres à partir de 401 € HT et jusqu'à 2 000 € HT : 90 € TTC
- Suivi des travaux / sinistres à partir de 2 001 € HT : 5 % du montant des travaux HT

Autres prestations :

- Etats des lieux de sorties : 200 € HT soit 240 € TTC (offert en cas de relocation)
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 50 € HT soit 60 € TTC
- Préparation d'un dossier contentieux pour huissier, avocat... : 100 € HT soit 120 € TTC